

LE POINT SUR LES NÉGOCIATIONS : Postes Canada n'est pas intéressée à s'entendre avec le Syndicat sur le mandat du processus d'arbitrage exécutoire

Le 9 juin, l'équipe de négociation du Syndicat s'est entretenue avec les médiateurs fédéraux au sujet de la réponse de Postes Canada à la proposition du Syndicat sur le mandat du processus d'arbitrage de différends. Plutôt que de tenter d'en arriver à un cadre équilibré, Postes Canada a clairement affiché un manque de sérieux envers un arbitrage concluant, comme l'avait pourtant demandé la ministre de l'Emploi et des Familles, Patty Hajdu. L'employeur nous a dit n'avoir aucun espoir de conclure une entente sur le mandat, et il refuse même d'entamer une véritable discussion sur le sujet.

L'insistance de Postes Canada à utiliser les recommandations formulées par la Commission d'enquête sur les relations de travail pour en faire les assises de l'arbitrage constitue une tentative d'orienter le processus à son propre avantage avant même que celui-ci ne s'amorce. Pareille démarche est synonyme de partialité et ne constitue en rien la façon de mener des négociations. Un processus d'arbitrage ne fonctionne tout simplement pas ainsi.

Au lieu de vouloir régler l'impasse; Postes Canada tente plutôt de la contourner. Elle ne veut pas d'ententes négociées. Elle veut imposer ses propres conditions par l'intermédiaire d'un processus gouvernemental pour ainsi vider nos conventions collectives de leur substance et les réécrire à sa guise.

Nous sommes prêts à entreprendre un processus d'arbitrage de différends exécutoire établi selon des modalités convenues par les deux parties. Nous n'accepterons pas de processus imposé par Postes Canada, surtout pas un processus fondé sur des recommandations faisant fi de la réalité des travailleurs et travailleuses des postes et de l'avenir pour lequel nous menons la lutte.

Les travailleurs et travailleuses des postes ont droit à un processus qui respecte le Syndicat et mène à de véritables solutions. Demeurons mobilisés au travail et soyons prêts à nous défendre.

L'interdiction de travailler des heures supplémentaires demeure en vigueur à l'échelle du pays.

Pour obtenir par courriel les dernières nouvelles du Syndicat, abonnez-vous à Somm@ire :
www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp.

Solidarité,



Jan Simpson
Présidente nationale

